



Communiqués de presse

SAINT LAURENT VISION 2000 SE POURSUIT JUSQU'À L'AN 2003 - 239 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES DU FLEUVE

Montréal, le 8 juin 1998 -- Le ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec, Paul Bégin et la ministre fédérale de l'Environnement, Christine Stewart ont procédé aujourd'hui à la signature d'une troisième entente de concertation qui assurera la poursuite des activités du Plan d'action *Saint-Laurent Vision 2000* jusqu'à l'an 2003.

La protection de la santé des citoyens et des écosystèmes ainsi que l'implication des communautés en vue d'améliorer l'accès au Saint-Laurent sont les trois grands objectifs poursuivis pour les cinq prochaines années. Pour ce faire, les gouvernements du Canada et du Québec consacreront respectivement 123 millions et 116 millions de dollars pour un budget global de 239 millions de dollars.

« Fleuron du patrimoine naturel du Québec, le fleuve Saint-Laurent occupe une place prépondérante dans la réalité économique et écologique des Québécoises et des Québécois. Ensemble et sous le signe du partenariat nous relèverons les défis environnementaux des années 2 000 qu'il suscite » a soutenu le ministre Bégin. « Ce troisième plan d'action témoigne de la détermination des intervenants gouvernementaux à s'associer aux populations pour améliorer la qualité de l'environnement, condition essentielle de la réussite. Plus que jamais au cours des cinq prochaines années, nous unirons nos efforts à ceux des communautés riveraines afin d'assurer la pérennité des ressources de ce grand fleuve, objet de fierté par excellence des Québécoises et de Québécois. Une tâche à laquelle nous convie la population pour son bien-être et aussi pour celui des générations futures. »

« Le succès des initiatives environnementales reposent sur les partenariats entre les gouvernements et les groupes communautaires » a déclaré la ministre fédérale de l'Environnement, Christine Stewart. « Les deux premières phases du Plan d'action Saint-Laurent l'ont bien démontré et c'est pourquoi nous tenons à maintenir cette approche au cours de la phase III. De plus, il m'apparaît que deux des secteurs que je considère prioritaires, la salubrité de l'eau et la conservation de la nature sont aussi des domaines auxquels les communautés riveraines accordent une grande priorité ».

Les travaux qui ont mené au développement de cette troisième phase constituent d'ailleurs un exemple de partenariat et de concertation entre les différents intervenants et surtout avec les organismes du milieu. En effet, la planification de cette troisième phase a été réalisée avec la participation de près de 200 personnes dont des représentants des

gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de représentants du Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000, des comités ZIP (Zones d'intervention prioritaires) et de Stratégies Saint-Laurent. La mise en oeuvre de ce plan se caractérisera principalement par une plus grande participation des communautés riveraines dans la protection et la conservation du Saint-Laurent et une concertation accrue des divers intervenants.

L'implication des communautés par le biais de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP, aura une grande importance dans la mise en oeuvre de ce plan. En effet, un soutien financier sera accordé pour des actions prioritaires identifiées par les communautés riveraines qui contribueront à l'atteinte des résultats fixés. Un soutien scientifique et technique sera aussi fourni aux comités ZIP. Le Comité consultatif continuera pour sa part à conseiller le Comité de gestion de l'Entente sur les orientations et le suivi des travaux réalisés dans le cadre de la phase III.

Les deux gouvernements comptent aussi poursuivre les efforts entrepris au cours des phases précédentes du Plan d'action Saint-Laurent, notamment au chapitre du maintien de la biodiversité, de la protection de la santé des riverains et de l'assainissement industriel. Les efforts entrepris auprès des grands secteurs industriels seront maintenus et l'accent sera mis sur la prévention de la pollution provenant du secteur de la petite et moyenne entreprise. De plus, le nouveau plan répond aux attentes largement exprimées par le public en accentuant les efforts dans le secteur de l'assainissement agricole. Notons également que la phase III du plan d'action Saint-Laurent s'attaquera à des problématiques liées à la gestion des niveaux d'eau et à la navigation qui, jusqu'à présent, n'avaient pas été associées au plan.

Les partenaires gouvernementaux impliqués dans la mise en oeuvre de cette troisième phase du Plan d'action *Saint-Laurent Vision 2000* sont, pour le gouvernement du Canada : Environnement Canada, Pêches et Océans, Santé Canada, Patrimoine Canadien, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Développement économique Canada, Transports Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux et pour le gouvernement du Québec : le ministère de l'Environnement et de la Faune, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Des démarches sont en cours auprès d'autres partenaires gouvernementaux qui pourraient se joindre à la mise en oeuvre de cette troisième phase.

- 30 -

POUR INFORMATION :

*Mark Colpitts
Cabinet de la ministre
Environnement Canada
(819) 997- 1441*

*Caroline Drouin
Attachée de presse
Cabinet du ministre de l'Environnement et
de la Faune du Québec
(418) 521-3911*